



commune de
PENTHAZ



Lutte contre les chenilles processionnaires

La Municipalité rappelle aux propriétaires qu'ils sont tenus de lutter contre les chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pitycampae*).

Comment agir :

- Les nids doivent être coupés et détruits par le feu, avant le 31 janvier de chaque année.
- Il est aussi possible d'installer des pièges écologiques, avant le 31 janvier.

Les paysagistes qualifiés en soins aux arbres sont à même de vous renseigner sur les mesures à rendre et pour exécuter les travaux d'élimination.

Les dangers :

Il ne faut pas manipuler les chenilles processionnaires sans gants, masque, lunettes et vêtement fermé. Le contact provoque la libération d'un venin après que les poils se sont rompus. Le simple fait de se tenir au-dessous d'un nid est suffisant pour présenter les signes suivants : irritation de la peau accompagnée de démangeaisons, lésions oculaires, etc



Formation
et information

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Info-seniors

DAILLENS

Escroqueries : comment s'en prémunir ?

Pro Senectute Vaud propose des informations et discussions sur des thématiques variées, en présence d'intervenants spécialisés.

Les vols et arnaques dans la rue, au domicile ou encore par téléphone sont fréquents et touchent de nombreux seniors. Ces escroqueries peuvent engendrer des difficultés financières et/ou une souffrance psychologique chez les personnes qui en sont victimes.

Pascal Fontaine, Chef de division à la « prévention criminalité » de la Police cantonale vaudoise, partagera des conseils ainsi que les précautions à prendre pour les prévenir.

Lieu	Buvette de la Grande Salle, Rue Jean Villars Gilles, 1306 Daillens
Date et horaire	Vendredi 3 février 2023, à 9h
Participation	Offert par les communes de Daillens, Penthaz, Penthelaz
Renseignements	Natascha Sciuscio Montagna, animatrice régionale 079 767 53 90 natascha.sciuscio@vd.prosenectute.ch

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

Commune de Penthaz



Commune de Penthelaz



Commune de Daillens



MIGROS
VAUDOISE

canton de Vaud

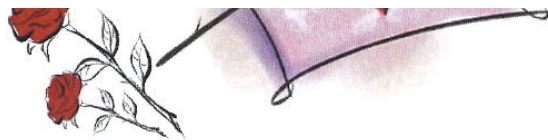
vd.prosenectute.ch



Municipalité
de Penthaz

Penthaz, janvier 2023





A VOUS MESDAMES ET HABITANTES DE PENTHAZ

C'est à nouveau avec plaisir que la Municipalité réitère sa petite attention de la remise d'une rose à toutes les habitantes de Penthaz qui se déplaceront, le jour de la St-Valentin pour venir la chercher.

Elle vous attend donc, vous Mesdames, âgées de 16 ans et plus, le

Mardi 14 février 2023 à 18h00

A la Porcherie, rue du Vieux Collège 9

autour d'un petit verre de l'amitié. Vos conjoints sont également les bienvenus.

En espérant qu'un bouquet de dames répondront « présentes » à cet appel traditionnel, nous vous adressons nos salutations les plus fleuries.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.F. Pollien

La secrétaire :



N Pahud

Commune de Penthaz

Administration communale
Rue du Vieux Collège 7
1303 Penthaz
021 862 71 88

Horaires :

Lundi : 15h00 - 19h00
Mercredi : 08h00 - 12h00
Jeudi : 08h00 - 12h00
Vendredi : 08h00 - 12h00



Vous recevez cette newsletter du site www.penthaz.ch avec l'adresse nathalie.pahud@penthaz.ch.
[Se désinscrire](#) pour ne plus recevoir de mails de notre part.

